

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Délégation à la sécurité routière

Arrêté du 4 mai 2017 portant désignation des candidats admis à l'examen du brevet d'aptitude à la formation des moniteurs d'enseignement de la conduite des véhicules terrestres à moteur de la session 2016

NOR : INTS1712089A

Le ministre de l'intérieur,

Vu l'arrêté du 23 août 1971 modifié relatif au brevet d'aptitude à la formation des moniteurs d'enseignement de la conduite des véhicules terrestres à moteur ;

Vu l'arrêté du 14 janvier 2016 fixant les dates de l'examen du brevet d'aptitude à la formation des moniteurs d'enseignement de la conduite des véhicules terrestres à moteur de la session 2016 ;

Vu l'arrêté du 21 juillet 2016 portant désignation des membres du jury de l'examen du brevet d'aptitude à la formation des moniteurs d'enseignement de la conduite des véhicules terrestres à moteur pour la session 2016,

Arrête :

Article 1^{er}

Sont déclarés admis à l'examen du brevet d'aptitude à la formation des moniteurs d'enseignement de la conduite des véhicules terrestres à moteur de la session 2016 les candidats dont les noms suivent :

M. AHMOUDI Rachid.
Mme BARDEAU Marlène.
M. BARROS Hugo.
Mme BEGARIN Maïté.
M. BENHAMEL Hakim.
Mme BIROT Amandine.
M. BONOMO Jean-Pierre.
Mme BUFFELARD Sandra.
M. CASANOVA Jérôme.
M. CHEURFA Boubeker.
M. CROS Stéphane.
Mme DAUBANAY Sabrina.
Mme FAHRASMANE Steffi.
Mme GONCALVES Laëtitia.
M. GOZLAN Pascal.
M. GUEGAN Brice.
M. INTHAVIXAY Anthony.
Mme JADOT Tiphaine.
M. LAOUAR Rabir.
Mme MASSIN Angélique.
M. SOUNA Farouk.
Mme TROESTLER Odile.
Mme VICHARD Aurélie.

Article 2

Le délégué à la sécurité routière est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.

Fait le 4 mai 2017.

Pour le ministre et par délégation :
Le délégué à la sécurité routière,
E. BARBE